

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION ALLEGEE (zone N de la ZAC du courtalin) DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU VAL D'EUROPE

(couvrant les communes de Bailly Romainvilliers, Chessy, Coupvray, Magny le
Hongre et Serris)

Par arrêté n° 40/2017, le Président de Val d'Europe Agglomération a prescrit une **enquête publique** relative à la révision allégée (zone N de la ZAC du Courtalin) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Val d'Europe qui se déroulera du :

Jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2018 inclus.

Les pièces du dossier sont tenues à la disposition du public dans les lieux suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture soit

Mairie de Bailly Romainvilliers :

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
- mardi de 9h à 12h30 et de 15h30 à 17h30
- samedi de 9h à 12h

Mairie de Chessy :

- lundi de 14h30 à 17h30
- Du mardi au vendredi de 9h à 11h45 et de 14h30 à 17h30
- samedi de 9h à 12h

Mairie de Coupvray :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h
- jeudi de 8h30 à 12h
- samedi de 9h à 12h.

Mairie de Magny le Hongre :

- lundi de 13h45 à 17h30
- Du mardi au vendredi 8h45 à 12h30 de 13h45 à 17h30
- Samedi de 8h45 à 12h30

Mairie de Serris :

- lundi de 14h à 18h
- Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- samedi de 9h à 12h

Au siège de Val d'Europe Agglomération :

- Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00

Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet de Val d'Europe Agglomération (www.valdeuropeagglo.fr).

Monsieur Jean-Pierre ZEGANADIN, commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Melun se tiendra à la disposition du public :

- **Le samedi 20 janvier 2018 de 9h à 12h en Mairie de Magny le Hongre,**
- **Le jeudi 25 janvier 2018 de 14h à 17h en Mairie de Magny le Hongre,**
- **Le mercredi 31 janvier 2018 de 14h à 17h en Mairie de Magny le Hongre,**
- **Le lundi 5 février 2018 de 14h à 17h au siège de Val d'Europe Agglomération,**
- **Le samedi 17 février 2018 de 9h à 12h en Mairie de Magny le Hongre.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision allégée pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairies de Bailly Romainvilliers, Chessy, Coupvray, Magny le Hongre, Serris et au siège de Val d'Europe Agglomération. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, à Val d'Europe Agglomération et par courrier électronique à l'adresse suivante revisionallegeeplui@vdeagglo.fr, où elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairies de Bailly Romainvilliers, Chessy, Coupvray, Magny le Hongre, Serris, et au siège de Val d'Europe Agglomération aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant une durée d'un an.

Des informations sur ce dossier pourront être demandées auprès de Val d'Europe Agglomération
Direction de l'Aménagement – château de Chessy 777701 Marne la Vallée cedex 4 (01.60.43.80.80)